

ADHESION SYNDICALE 2024

Valable pour le temps restant de l'année civile.

Elle inclut l'abonnement à la revue trimestrielle LA BASOCHE que vous recevrez à votre domicile

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

ADRESSE personnelle :

Code Postal :

Ville/commune :

Renseignements strictement confidentiels :

Date d'entrée dans la profession :

N° de l'office employeur actuel :

 Personnel :

@e-mail :

Je souhaite adhérer à la **FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE** et joint un chèque libellé à cet ordre représentant le montant de la cotisation

	Cotisation annuelle	Après déduction crédit impôt		Cotisation annuelle	Après déduction crédit impôt
EMPLOYES :					
<input type="checkbox"/> E2	153€	4,33 €/mois			
<input type="checkbox"/> E3	190 €	5,38 €/mois			
TECHNICIENS :					
<input type="checkbox"/> T1	219 €	6,20 €/mois			
<input type="checkbox"/> T2	235 €	6,66 €/mois			
<input type="checkbox"/> T3	261 €	7,39 €/mois			
CADRES :					
<input type="checkbox"/> C1	328 €	9,29 €/mois			
<input type="checkbox"/> C2	360 €	10,20 €/mois			
<input type="checkbox"/> C3/C4	400 €	11,33 €/mois			
			RETRAITES :		
			<input type="checkbox"/> Employés	117 €	3,31 €/mois
			<input type="checkbox"/> Techniciens	155 €	4,39€/mois
			<input type="checkbox"/> Cadres	180 €	5.10 €/mois

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation
(Vous recevrez votre reçu fiscal courant AVRIL 2025).

A partir de 2025, vous pourrez opter pour le règlement de votre cotisation par prélèvements mensuels

A :

Le :

Signature :

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE
31, Rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03
Syndicat national affilié à la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière
www.fgcen-fo.com

RETOURNEZ la présente demande d'adhésion (dans sa totalité SVP) à :



Fgcen-Fo



@FGCENFO

Les informations contenues dans la présente demande communiquées à la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire ne seront utilisées que pour les seuls nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1^{er} avril 1980 de la CNIL (commission nationale informatique et libertés) auprès de la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire 31 rue du Rocher 75008 PARIS